

Programme de bourses de recherche olympique avancée

Procédure d'évaluation et de
sélection

27.01.2017

Introduction

Tous les dossiers de candidature présentés dans le cadre du programme de bourses de recherche olympique avancée font l'objet d'une évaluation selon une procédure stricte et transparente composée de six phases. Cette procédure doit garantir une analyse tant sur le fond que sur les aspects opérationnels et permettre la sélection de projets répondant aux objectifs du programme.

> Qui contribue à la sélection?

Les projets sont évalués par quatre groupes distincts, chacun apportant un point de vue différent mais complémentaire:

Pairs universitaires: mener en toute indépendance une analyse sur le fond, sur la base des connaissances universitaires exigées pour chaque demande.

Départements du CIO: évaluer le bien-fondé des candidatures par rapport aux domaines de recherche prioritaires et expliquer comment les résultats de la recherche pourraient être appliqués et utilisés dans le cadre des activités à venir du CIO.

Comité de sélection du Centre d'Études Olympiques: adresser les recommandations finales au CIO s'agissant des demandes à retenir et du montant total de chaque bourse à accorder sur la base de l'analyse conduite par les pairs universitaires et les départements du CIO concernés (rôle d'arbitre).

Centre d'Études Olympiques (CEO): entériner les recommandations finales de concert avec l'administration du CIO.

> Description de la procédure d'évaluation et de sélection

Phase 1 : Acceptation des demandes (février)

Toutes les demandes complètes, remplissant les critères d'éligibilité et répondant aux objectifs du programme, recevront un message de confirmation envoyé par le CEO au plus tard une semaine après leur réception.

Phase 2 : Désignation des pairs universitaires et des départements du CIO (février-mars)

Toutes les candidatures confirmées passeront par une première évaluation, basée sur des critères de qualité et de pertinence, par le Comité de sélection du CEO. Les candidatures répondant à ces critères seront ensuite évaluées par deux pairs universitaires, désignés au préalable par le CEO en collaboration avec le comité de sélection. Le cas échéant et dans la mesure du possible, l'un des pairs universitaires fera partie de la liste des répondants universitaires figurant dans le formulaire de candidature et le deuxième du groupe d'experts internationaux constitué par le CEO. Tous les pairs universitaires associés à la procédure d'évaluation devront signer une déclaration attestant d'une part qu'il n'y a aucun

conflit d'intérêts entre les candidats soumettant les demandes qu'ils vont examiner et eux et les engageant d'autre part à respecter une série de principes clés lors de l'examen des demandes de financement.

Le CEO fera également parvenir les dossiers de candidature aux départements du CIO concernés pour évaluation.

Phase 3 : Évaluation par les différents groupes (mars-avril)

Les pairs universitaires seront invités à évaluer le bien-fondé de la demande par rapport au domaine de recherche, la qualité et la faisabilité du projet, ainsi que la capacité du candidat à mener à bien les travaux de recherche. Ils devront expressément étayer leurs notes de commentaires sur le plan qualitatif. Sur la base de leur évaluation, ils recommanderont ou non le financement du projet. Étant donné que les pairs universitaires devront évaluer la capacité des candidats, l'identité de ces derniers leur sera révélée. Les pairs universitaires devront toutefois s'engager à ne pas communiquer avec les candidats quelles que soient les circonstances et à ne pas divulguer et/ou utiliser, dans de futurs projets que des collègues proches ou eux-mêmes soumettront, le contenu des demandes qu'ils auront évaluées.

Les représentants des départements du CIO analyseront l'intérêt des candidatures par rapport aux domaines de recherche prioritaires et indiqueront en quoi les résultats des travaux pourraient contribuer aux activités lancées à l'avenir par lesdits départements.

Phase 4 : Recommandations finales du comité de sélection (avril-mai)

Le comité de sélection, composé d'universitaires et du manager chargé des programmes académiques du CEO, veillera à ce que le lien entre les analyses théoriques et opérationnelles soit établi. Il prendra en considération les demandes ainsi que les notes et commentaires transmis par les pairs universitaires (à titre anonyme) et par les représentants des départements du CIO afin de sélectionner des projets associant le mieux qualité et intérêt par rapport aux domaines de recherche prioritaires du CIO.

Phase 5 : Validation par le CIO (mai)

Le CIO, par le biais de son Centre d'études olympiques, validera la sélection finale des demandes de bourses sur la base des recommandations du comité de sélection.

Phase 6 : Notification des résultats (juin)

Le CEO informera les candidats des résultats. Les boursiers recevront un exemplaire de l'évaluation effectuée à titre anonyme par les pairs universitaires comme ressource supplémentaire pour leur projet.

Sur demande, les candidats non retenus recevront eux aussi un exemplaire de l'évaluation de leur demande effectuée à titre anonyme par les pairs universitaires.